

Département fédéral des finances DFF
3000 Berne

par e-mail à: ep27@efv.admin.ch

Berne, le 2 mai 2025

Réponse à la consultation: avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

En tant qu'association nationale directement concernée par cet acte législatif, HotellerieSuisse s'exprime sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 dans le cadre de la procédure de consultation. Nous vous remercions de nous permettre de prendre position et de tenir compte de nos préoccupations.

Revendications principales d'HotellerieSuisse

HotellerieSuisse est favorable aux efforts d'économie de la Confédération, mais se prononce résolument contre la réduction prévue des moyens dans les domaines suivants:

- **Suisse Tourisme:** La subvention accordée à Suisse Tourisme est décisive pour la commercialisation coordonnée et durable de notre pays en tant que destination touristique et pour la répartition saisonnière et locale uniforme des flux de visiteuses et visiteurs. Une coupe drastique de 20 % empêcherait Suisse Tourisme de mener entièrement à bien cette mission importante.
- **Innotour:** Le tourisme est un secteur économique très dynamique, qui doit s'adapter rapidement aux nouvelles réalités et aux besoins des voyageuses et voyageurs pour maintenir sa compétitivité. Une réduction des moyens mettrait à mal l'innovation dans le tourisme, alors qu'elle est indispensable dans les circonstances actuelles.
- **Nouvelle politique régionale (NPR):** À long terme, les modifications apportées à la NPR conduiraient à un appauvrissement du fonds. La NPR est pourtant une réussite, en particulier pour les régions rurales et structurellement faibles. Au cours de la période de financement 2016-2020, chaque franc investi par la Confédération a mobilisé cinq fois plus d'investissements pour les régions suisses.

I. Appréciation générale du projet

HotellerieSuisse approuve sur le fond les efforts fournis par la Confédération pour réduire les dépenses publiques et rééquilibrer le budget fédéral. Le tourisme et, partant, l'hébergement comme pilier central du secteur, sont toutefois fortement affectés par les mesures proposées. Il est particulièrement choquant que

certaines mesures d'économie prévues, qui touchent durement le tourisme, à savoir les coupes visant Suisse Tourisme et Innotour, ne fassent pas partie de la procédure de consultation. Cela va à l'encontre de la «symétrie des sacrifices» visée par le Conseil fédéral dans le programme d'allègement budgétaire 27 (PA27), car le tourisme est ainsi privé de la possibilité de s'exprimer sur ces coupes. Nous prendrons donc position ci-après sur toutes les mesures qui, dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027, ont un impact important sur l'hébergement et le tourisme.

II. Réduction des subventions pour le tourisme

Les principaux instruments de promotion du tourisme, Suisse Tourisme et Innotour, ne font pas partie du projet de consultation, puisqu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi pour réduire ces subventions. À cela s'ajoute les coupes touchant le fonds de la nouvelle politique régionale (NPR), pour lesquelles une adaptation de l'art. 12 de la loi fédérale sur la politique régionale est prévue. Ces instruments éprouvés, qui remplissent un objectif clairement défini et sont coordonnés entre eux, contribuent de manière déterminante à la compétitivité du secteur. Compte tenu notamment des changements rapides dans la branche, des subventions stables et durables sont indispensables. Toute réduction visant ces instruments porterait gravement atteinte à l'innovation et à la compétitivité et aurait des conséquences économiques négatives à long terme. Il ne faut pas oublier que les subventions allouées au tourisme ont un impact bien au-delà du secteur. La NPR et Innotour contribuent de manière décisive au développement des régions rurales et structurellement faibles.

Suisse Tourisme (1.5.18 dans le rapport explicatif)

La contribution de la Confédération à Suisse Tourisme est extrêmement importante pour la commercialisation coordonnée de la Suisse en tant que destination touristique et pour l'orientation durable du tourisme suisse. Le nombre record de nuitées communiqué récemment ne doit pas donner l'impression que la Suisse n'a plus besoin d'une commercialisation ciblée. Bien au contraire: Suisse Tourisme est indispensable pour donner au tourisme une orientation durable et stable. L'une de ses tâches centrales consiste à encourager des flux de touristes à forte valeur ajoutée et à combler les creux saisonniers, afin de mieux répartir la demande dans le temps et l'espace. Cela permet ainsi de promouvoir un tourisme durable tout au long de l'année. Par ailleurs, Suisse Tourisme joue un rôle important dans la commercialisation coordonnée de la Suisse. Une commercialisation internationale non coordonnée entre les différentes régions provoquerait des doublons, ce qui serait inefficace à bien des égards et entraînerait des coûts beaucoup plus élevés. Par ailleurs, seules les destinations et les prestataires majeurs seraient en mesure d'assumer eux-mêmes ces dépenses de marketing, ce qui aggraverait la répartition inégale des flux touristiques. En plus d'apporter une contribution essentielle dans le cadre de la durabilité économique et sociale, Suisse Tourisme soutient aussi le secteur sur le plan écologique. Le programme de durabilité Swisustainable contribue de manière significative à rendre le tourisme plus écologique. En cas de coupes budgétaires, il serait plus difficile pour Suisse Tourisme de continuer à soutenir la place touristique suisse sur la voie d'une destination plus durable.

Une réduction des moyens financiers de 20 % compliquerait considérablement le travail de Suisse Tourisme et entraînerait une nette réduction des prestations. HotellerieSuisse s'oppose donc résolument à ces coupes. Ce qui est particulièrement problématique, c'est qu'une réduction des subventions fédérales entraînerait également des coupes dans l'économie privée. Étant donné que la contribution fédérale représente environ 60 % du budget de Suisse Tourisme et que les 40 % restants proviennent du secteur privé, une baisse du soutien de l'État entraînerait une réduction encore plus marquée du budget global. En effet, moins de subventions fédérales signifie moins d'offres, ce qui conduit les partenaires privés à réduire à leur tour leurs contributions. En pratique, une réduction de 20 % des subventions fédérales correspond donc à une diminution réelle du budget de 29 %.

S'agissant de Suisse Tourisme, il convient également de mentionner la révision de la loi sur les subventions proposée dans le rapport explicatif (2.36). HotellerieSuisse ne rejette pas fondamentalement la modification de la loi sur les subventions proposée dans le programme d'allègement budgétaire. Du point de vue de l'économie de marché, il est judicieux de n'octroyer des subventions supérieures à 50 % des coûts totaux que de manière limitée et dégressive. HotellerieSuisse est toutefois clairement d'avis que les contributions versées à Suisse Tourisme ne constituent pas des aides financières à proprement parler. Il ne s'agit pas d'un

financement d'impulsion lié à un projet, qui peut être dégressif et limité dans le temps. Au contraire, Suisse Tourisme est un instrument de la Confédération dont le mandat est inscrit dans la loi et conçu pour durer. Les contributions doivent donc être considérées comme des indemnités pour les prestations que Suisse Tourisme fournit dans l'intérêt général, dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par la Confédération. Par conséquent, les contributions fédérales à Suisse Tourisme doivent être évaluées différemment des aides financières au sens de la loi sur les subventions. En cas d'adaptation de la loi sur les subventions, il faudra donc tenir compte du cas «Suisse Tourisme» et le clarifier. Sans clarification, le fructueux «modèle de partenariat public-privé» risque d'être fortement compromis par une réduction unilatérale de la participation fédérale et le budget de Suisse Tourisme risque d'être sapé à long terme.

Innotour (1.5.19)

Le tourisme est un secteur économique extrêmement dynamique, qui doit s'adapter rapidement aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins des voyageuses et voyageurs pour maintenir sa compétitivité. Les effets du changement climatique, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les projets de numérisation à venir ne sont que quelques-uns des défis auxquels le secteur du tourisme doit actuellement faire face avec innovation. Au cours de la période de financement 2020-2023, les fonds d'Innotour étaient épuisés au début de l'année 2023 déjà. Ce succès illustre la pertinence du programme. Le budget a déjà été réduit de CHF 1 million pour l'année 2025. Il faut donc absolument éviter de nouvelles coupes visant les instruments de promotion. De plus, les arguments de la Confédération relatifs aux coupes touchant Innotour ne semblent pas concluants. La fin du programme de relance est déjà prévue, entraînant ainsi le retour d'un taux de subvention maximal de 50 % pour les projets soumis.

Nouvelle politique régionale (2.33)

La nouvelle politique régionale est une réussite, en particulier pour les régions rurales et structurellement faibles. Au cours de la période de financement 2016-2020, chaque franc investi par la Confédération a mobilisé cinq fois plus d'investissements pour les régions suisses.

Comme l'indique le Conseil fédéral dans le rapport explicatif, la valeur nominale du fonds s'élevait à 1,1 milliard de francs fin 2023. Depuis début 2008, elle a toutefois diminué d'environ 130 millions de francs, soit près de 8 millions de francs par an, malgré les apports. En outre, près de la moitié des ressources sont liées à des prêts. Si la Confédération cesse d'alimenter le fonds, les liquidités seront donc rapidement épuisées. En collaboration avec les cantons, la Confédération a investi dans plus de 2000 projets au cours de la même période, contribuant ainsi au développement économique régional des espaces ruraux, frontaliers et alpins de Suisse, tout en créant des perspectives de développement.

La NPR est un instrument très efficace à cet égard. Elle intervient là où il y a un besoin et là où la société et l'économie nécessitent un soutien. C'est surtout le cas dans les régions et cantons ruraux. Mais ce n'est pas tout: la NPR ne s'arrête pas aux frontières administratives – elle est déployée dans des espaces fonctionnels. La collaboration intercantonale, par exemple dans le cadre des systèmes régionaux d'innovation (SRI), et la collaboration transfrontalière dans le cadre d'Interreg sont également des approches très importantes et encouragent la coopération entre les cantons ainsi qu'entre la Suisse et ses pays voisins. Pour la période 2024-2027 de la NPR, tous les cantons, à l'exception de Genève et de Zoug, ont élaboré un programme de mise en œuvre de la NPR. Une partie des programmes Interreg peuvent également inclure des cantons, communes et acteurs urbains, qui ne pourraient autrement pas bénéficier des mesures de politique régionale de la Confédération.

En ce qui concerne les arguments présentés dans le rapport Gaillard, une correction doit être apportée: il est faux de dire que la politique régionale est redondante en raison de la péréquation financière. Lors de l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, il a été défini que celle-ci devait compenser les disparités entre les cantons au moyen de la péréquation des ressources et des charges, ce qui promeut avant tout la cohésion, tandis que la politique régionale vise à renforcer la compétitivité de l'économie dans les régions défavorisées. La NPR contribue indirectement à la cohésion, mais elle a pour objectif premier d'aider les régions à concrétiser des initiatives, projets et programmes nationaux et transfrontaliers, ainsi que des projets d'infrastructures qui contribuent, directement ou indirectement, à améliorer leur compétitivité et à accroître leur valeur ajoutée. Les deux instruments poursuivent des buts différents et se complètent mutuellement.

En résumé, renoncer à l'apport au fonds de développement régional et à la préservation de la valeur du fonds serait l'expression d'une réflexion à court terme. À moyen terme, cela reviendrait à renoncer à une

politique régionale, d'aménagement du territoire et du tourisme cohérente et efficace. La garantie de la liquidité et de la flexibilité du fonds est essentielle pour assurer une mise en œuvre réussie de la nouvelle politique régionale.

Charge supplémentaire due à la menace de la suppression du taux de TVA réduit

Dans la planification budgétaire, qui constitue la base du programme d'allègement évoqué ici, la Confédération tient déjà compte des recettes supplémentaires résultant de la suppression du taux de TVA réduit pour les prestations d'hébergement à partir de 2028. HotellerieSuisse est toutefois convaincue que la suppression de ce taux aurait des répercussions négatives sur la demande dans la branche de l'hébergement et, en conséquence, sur l'ensemble du secteur du tourisme suisse. Bien que le taux de TVA ne fasse pas partie du programme d'allègement budgétaire, nous tenons à souligner qu'une charge supplémentaire pourrait nuire sensiblement à la compétitivité du tourisme suisse.

III. Coupes dans le domaine de la formation

La branche suisse de l'hébergement est touchée par une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'enquête semestrielle menée auprès de nos établissements membres, l'évaluation de la situation, révèle depuis plusieurs années que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue l'un des principaux défis auxquels les établissements sont confrontés. Afin d'y remédier à long terme, HotellerieSuisse déploie de nombreux efforts dans le domaine de la formation. Certaines mesures d'économie proposées dans le programme d'allègement budgétaire concernant le domaine de la formation anéantiraient ces efforts visant à garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Mobilité internationale dans la formation (1.5.7)

Grâce aux programmes de mobilité, les personnes en formation acquièrent des compétences interculturelles particulièrement importantes dans la branche de l'hébergement. Ainsi, la participation des personnes en formation de cette branche aux programmes de mobilité est supérieure à la moyenne: environ 10 % des places de mobilité de la formation professionnelle initiale et 50 % de celles de la formation professionnelle supérieure sont occupées par des personnes en formation des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Une réduction de 10 % des subventions destinées à Movetia et la prise en charge de la lacune de financement par les personnes en formation limiteraient la mobilité internationale et feraient des séjours à l'étranger un privilège pour celles qui sont financièrement mieux loties. Elles compliquent l'acquisition des compétences de la future main-d'œuvre qualifiée et affaiblissent ainsi la place économique suisse. Cette mesure est d'autant plus choquante que les aides financières allouées à Movetia avaient déjà été réduites par le Parlement en décembre 2024.

Augmentation du financement par les utilisatrices et utilisateurs des hautes écoles cantonales (2.4)

Les futurs cadres de la branche de l'hébergement qui souhaitent obtenir un Bachelor en management hôtelier doivent d'ores et déjà payer des frais d'études très élevés, en raison du système d'internat des cursus et des exigences spécifiques en matière d'infrastructure. Les contributions financières de la Confédération et des cantons, ainsi que les mesures d'encouragement du fonds de branche d'HotellerieSuisse, permettent aux jeunes ayant des moyens financiers limités d'accéder eux aussi à ces études. Si la Confédération réduit le financement des hautes écoles, ces efforts seront sapés. La formation ne doit pas devenir un privilège réservé aux personnes aisées: l'égalité des chances doit être garantie indépendamment des moyens financiers.

Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue (2.7)

La promotion des compétences de base permet à des personnes d'accéder au marché du travail et à d'autres possibilités de qualification, comme le diplôme professionnel pour adultes. Ce besoin de soutien est incontesté et est attesté par des études récentes telles que le PIAAC. Sans mesures de promotion des compétences de base, bon nombre de ces personnes resteraient dépendantes de l'aide sociale. Renoncer à encourager les personnes peu qualifiées serait donc contre-productif d'un point de vue économique, car il en résulterait des coûts plus élevés à la charge des contribuables, tandis que le potentiel de la main-d'œuvre suisse ne pourrait pas être exploité pleinement.

La promotion d'une langue nationale est un élément important des compétences de base. L'économie suisse a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée qui possède des connaissances suffisantes d'une langue nationale. Les PME, en particulier, n'ont pas toujours la possibilité d'investir dans la promotion linguistique pour leur personnel, en sus des formations professionnelles continues, ou de proposer des cours internes et sont donc tributaires de cours subventionnés.

La promotion des compétences de base et des personnes peu qualifiées est une mission de l'État qui ne peut pas être assumée uniquement par l'économie. Si la Confédération renonce à la financer, il n'est pas certain que les cantons combleront les lacunes. Pour ces derniers, le financement est souvent une tâche non contraignante qui dépend de la situation politique. Les cantons ont en outre besoin d'un délai suffisant pour mettre en place les bases légales et les structures réglementaires nécessaires à la promotion.

Réduction des dépenses de formation professionnelle (2.8)

Le plafonnement des contributions à des innovations et à des projets à 50 % des charges prises en considération limitera la capacité d'action dans le domaine de la formation professionnelle. Dans les situations d'urgence en particulier, il est important que la Confédération puisse apporter un soutien flexible et global pour garantir la qualité de la formation professionnelle. La réduction proposée va à l'encontre des priorités actuelles des partenaires de la formation professionnelle visant à accroître l'attrait de celle-ci. C'est pourquoi nous exigeons qu'un financement pouvant atteindre 80 % reste possible dans des cas exceptionnels. En outre, nous demandons que la réduction de la part fédérale ne se fasse pas au détriment du développement professionnel, des SwissSkills, de la HEFP et des contributions aux examens de la formation professionnelle supérieure.

IV. Autres mesures

Réduction des aides financières pour l'encouragement du sport (1.5.11)

La suppression des contributions destinées aux manifestations sportives internationales est contre-productive du point de vue touristique, car ces événements offrent non seulement des temps forts sportifs, mais génèrent aussi des nuitées et créent une valeur ajoutée dans le tourisme et au-delà. Ils engendrent des investissements et permettent de réaliser des projets qui ne pourraient pas l'être sans ces grandes manifestations. Les coupes dans le sport populaire, qui visent notamment J+S, doivent également être rejetées. J+S est particulièrement important pour les régions de montagne en raison des nombreuses offres de formation dans les sports populaires et de neige. Les régions touristiques alpines vivent des activités sportives telles que la randonnée, le ski et le vélo.

Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs (1.5.15)

Une excellente infrastructure de transport et des transports publics de qualité sont des atouts essentiels pour le tourisme suisse. Une augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs et voyageurs pèserait lourdement sur les régions touristiques rurales et mettrait ainsi ces atouts en péril. Des tarifs plus élevés réduiraient l'attrait des transports publics et encourageraient le transport individuel motorisé. Les transports publics devraient plutôt être développés, afin d'atteindre les objectifs climatiques et de durabilité dans le tourisme. Une hausse des prix serait donc contre-productive.

Réduction de l'aide indirecte à la presse (2.11)

La suppression prévue de l'aide indirecte à la presse associative et des fondations représente une menace pour la diversité des opinions en Suisse. Le Conseil fédéral est d'avis que ce type de médias est peu pertinent pour la formation de l'opinion, mais ce point de vue sous-estime l'importance de ce secteur. En effet, la presse des associations et des fondations joue un rôle central pour faire connaître au public les intérêts des différentes branches et secteurs économiques. Elle contribue ainsi de manière significative à refléter le vaste éventail d'opinions et d'intérêts qui caractérise la politique suisse.

Encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs (2.20)

La suppression prévue de la subvention destinée aux trains de nuit dans le transport international de voyageurs et voyageurs est problématique pour plusieurs raisons. Les trains de nuit sont essentiels pour un

tourisme intereuropéen durable, car ils constituent une alternative écologique au transport aérien. Actuellement, ils ne peuvent toutefois pas être exploités de manière rentable et nécessitent un financement d'impulsion. Sans ce soutien, l'offre de trains de nuit disparaîtrait, ce qui limiterait fortement les options de transport pour les voyageuses et voyageurs.

En outre, il est particulièrement choquant que la mesure prévienne d'affecter les recettes de la mise aux enchères des droits d'émission pour les aéronefs au budget général de la Confédération plutôt qu'à des projets durables de réduction des émissions de CO₂.

Suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux (2.21)

L'arrêt de l'encouragement des moteurs électriques et la suppression anticipée du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales mettent en péril le compromis convenu sur la décarbonation des transports publics. Sans subventions, les finances des entreprises de transport contraindront celles-ci à acheter à nouveau des bus diesel, ce qui va à l'encontre des objectifs climatiques. Les transports locaux, les lignes de bus touristiques et la navigation seraient particulièrement touchés et l'électrification serait considérablement retardée dans ces domaines. Ces modifications violent donc le principe de bonne foi.

OFEV: suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration (2.25)

En raison de la grande importance de ces projets pilotes et de démonstration (P&D) et de la promotion des technologies environnementales, nous proposons de ne pas supprimer les subventions et de ne pas modifier la loi. L'adaptation de la loi, en particulier, rendra impossible à l'avenir d'allouer des fonds à l'innovation. L'art. 49, al. 3 LPE doit être maintenu dans sa forme actuelle, car le soutien aux installations de démonstration et d'innovation est inscrit dans la loi en tant que formulation potestative. L'encouragement décrit a fait ses preuves et apporte de grands avantages pour l'environnement et le climat, le renforcement de l'économie et la capacité d'innovation en Suisse. Les modestes moyens alloués, qui s'élèvent à CHF 6 millions par an, ne contribuent guère à l'objectif d'économies de la Confédération. En revanche, ils font preuve d'une grande efficacité.

Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique (2.31)

L'arrêt du financement du Programme Bâtiments est problématique, car il menace la mise en œuvre d'importants projets de protection du climat. La promotion de la géothermie et des gaz renouvelables, en particulier, serait fortement réduite. Sans subventions suffisantes, de nombreux hôteliers et hôtelières ne peuvent pas investir dans les technologies vertes nécessaires. Comme la Confédération s'oppose actuellement à intégrer le programme d'impulsion à la révision de la SCH, ces coupes signifieraient que seuls les établissements d'hébergement disposant de réserves financières élevées pourraient contribuer à la protection du climat par le biais de mesures de construction.

V. À propos d'HotellerieSuisse

HotellerieSuisse est le centre de compétences pour la branche suisse de l'hébergement et défend, en sa qualité d'association d'entrepreneuses et d'entrepreneurs, les intérêts des établissements d'hébergement innovants et attachés aux principes du développement durable. Depuis 1882, HotellerieSuisse incarne, aux côtés de plus de 3000 membres, dont plus de 2000 établissements hôteliers, un secteur de l'hébergement visionnaire et soucieux de la qualité. Branche phare du tourisme, l'hébergement emploie plus de 80 000 collaboratrices et collaborateurs et fournit, avec 10 milliards de francs ou 31 %, la plus grande contribution à la valeur ajoutée brute du tourisme. En 2022, le secteur du tourisme a généré une valeur ajoutée brute directe d'environ 19,6 milliards de francs, ce qui correspond à 2,6 % de la valeur ajoutée brute directe de l'économie nationale. Le tourisme fait en outre partie des cinq principales branches d'exportation et représente plus de 4 % des recettes d'exportation totales de la Suisse. Les établissements membres d'HotellerieSuisse concentrent plus de deux tiers de l'offre de lits en Suisse et génèrent ainsi environ trois quarts des nuitées. Association faîtière de treize associations régionales, HotellerieSuisse est présente dans toutes les régions linguistiques du pays et emploie environ 70 collaboratrices et collaborateurs.

Nous vous remercions de prendre connaissance de notre position et restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Meilleures salutations,

HotellerieSuisse



Nicole Brändle Schlegel
Directrice



Christophe Hans
Responsable Public Affairs